



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

APL

Question écrite n° 39797

Texte de la question

M Philippe Legras appelle l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur les modalités de remboursement de l'aide personnalisée au logement (APL), en cas de changement de situation de son bénéficiaire. Il lui expose le cas d'un demandeur d'emploi qui va suivre un stage de formation de deux mois et demi. Si ce stage débute à la fin du mois de janvier pour s'achever à la mi-avril, l'intéressé va se voir réclamer le remboursement du trop perçu, pour une période de quatre mois. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre pour remédier à cette situation qui pénalise de nombreux bénéficiaires de l'APL.

Données clés

Auteur : [M. Legras Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39797

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Ministère attributaire : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1939